

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE OPTEVOZ

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

**ARRETE
ARV26_14**

ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE FERMETURE DE L'IMPASSE EUGENE DELACROIX AUTORISATION STATIONNEMENT D'UN POIDS LOURD POUR DEMENAGEMENT

LE MAIRE

Vu le Code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la demande formulée le 30 juin 2026 par la Société ABD DEMECO pour le compte de Mr Christian JOHNSTON, concernant l'organisation d'un déménagement nécessitant la fermeture temporaire de l'impasse Eugène DELACROIX et le stationnement d'un poids lourd ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et de permettre le bon déroulement des opérations de déménagement ;

ARRÊTE

Article 1 : Fermeture temporaire de l'impasse

L'impasse Eugène Delacroix sera fermée à la circulation le 18 juillet 2026, de 12 heures à 17 heures, afin de permettre les opérations de déménagement.

Article 2 : Autorisation de stationnement d'un poids lourd

Un poids lourd est autorisé à stationner sur l'emprise de la voie, au niveau du 22, impasse Eugène Delacroix, pour la durée indiquée à l'article 1.

Le stationnement devra être effectué de manière à garantir la sécurité des riverains et à ne pas obstruer les accès de secours.

Article 3 : Signalisation et sécurité

Le bénéficiaire de l'autorisation devra mettre en place une signalisation temporaire réglementaire (panneaux de fermeture, barrières, balisage) conforme aux prescriptions en vigueur. Il veillera à maintenir en permanence un passage sécurisé pour les piétons lorsque cela est possible.

Article 4 : Responsabilité

Le bénéficiaire est responsable de tout dommage causé à la voirie ou aux équipements publics durant l'opération. Il devra restituer les lieux dans leur état initial.

Article 5 : Exécution

Le présent arrêté sera :

- affiché en mairie et à l'entrée de l'impasse Eugène Delacroix
- notifié à la Ste ABD DEMECO

Fait à OPTEVOZ, le 6 juillet 2026

Le maire,
Romain COTELLE



Annexe ci-dessous : Croquis matérialisant le plan du site.

